



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

**Convention de mise à disposition du Golf de Romagné avec le Golf
Club de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050497

Sports

**Convention de mise à disposition du Golf de Romagné avec le
Golf Club de Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Golf de Romagné à Niort est mis à disposition non exclusive du Golf Club de Niort. Il est proposé de renouveler la convention qui a pour objet la mise à disposition au Golf Club de Niort de l'ensemble des terrains et bâtiments du Golf de Romagné ainsi que l'ensemble des moyens (personnel, matériels) jugés par la Ville de Niort nécessaire au bon entretien de l'équipement, aux charges et conditions définies dans cette convention.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la nouvelle convention de mise à disposition non exclusive du Golf de Romagné au Golf Club de Niort,
- Autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)